

"Fiche inscription"

Date : **A REMPLIR EN MAJUSCULE SVP // Une fiche par personne****Les informations personnelles:**Adherent mineur : Adhérent majeur DOJO: Champagnole Arbois Monnet-la-Ville

NOM (de la personne inscrite): _____ PRENOM: _____

DATE DE NAISSANCE : _____ SEXE : _____

ADRESSE : _____

COMMUNE : _____ CODE POSTAL : _____

TELEPHONE FIXE et/ou PORTABLE : _____

Numéro de Licence FFJDA (si déjà été licencié) : _____

Couleur de ceinture (si déjà été licencié) : _____

Qui prévenir en cas d'urgence: _____ N° de téléphone: _____

Pour les mineurs :

NOM DU PERE (ou responsable légal): _____ NOM DE LA MERE : _____

⇒ Je m'engage à rendre le dossier d'inscription complet avec les pièces ci-dessous fournis avant de monter sur les tatamis : (sans le dossier complet je ne pourrai pas accéder aux tatamis)

-
-
- Montrer un certificat médical papier ou validé sur passeport sportif ou Questionnaire sportif**

Questionnaire et attestation sportive ou certificat médical papier ou validé sur le passeport sportif

Infos sur le site internet du club www.judoclubchampagnolais.fr onglet : inscription 2021/2022. Le Judo Club recommande néanmoins de faire établir un certificat médical chaque année.

-
-
- Le montant de la licence 40€ ou 20€ pour les enfants de -4ans (Si non fourni avec le dossier essai)**

Espèce ou chèque à l'ordre du JC Champagnolais

Retiré en Septembre 2021 où dès la première montée sur les tatamis si reprise après Septembre

-
-
- Le montant de la cotisation annuelle (Selon cours et réductions, attention réductions non cumulables)**

Espèce ou chèque à l'ordre du JC Champagnolais. Si réglée en totalité, le chèque sera encaissé en Septembre 2021 où dès la première montée sur les tatamis si reprise après Septembre.

Si réglé en plusieurs fois (uniquement pour règlement par chèque): les 3 chèques devront être donnés au JCC dès le premier cours de reprise. Le premier chèque sera encaissé directement à la reprise avec le chèque de licence puis les deux autres chèques seront encaissés le 5 des mois suivant.

-
-
- Intégrer le listing mail 2021/2022 (recevoir infos, compétitions, changements d'horaires,...)**

Envoyer un mail avec nom, prénom, année de naissance et Dojo d'entraînement à l'adresse suivante :

judoclubchampagnole@gmail.com (Merci de le faire même pour les personnes inscrites sur le listing mail 2020/2021)

-
-
- Pré-valider sa licence sur le site de la FFJDA www.ffjudo.com } Se licencier à la FFJDA } Je n'ai jamais été licencié ou J'ai déjà été licencié (Si pas fait pour les séances d'essai)**

-
-
- Protocole sanitaire : Déclinaison sanitaire ministérielle au 9 Août 2021.**
- Peut être modifié en fonction des mesures gouvernementales en cours de saison)

*Pass sanitaire pour les +18ans à partir du 9 Août

*Pass sanitaire pour les +12ans à partir du 30 septembre 2021.

Le pass sanitaire c'est : Un schéma vaccinal complet ou un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h ou un certificat de rétablissement de la Covid -19. Tableau des déclinaisons sur le site internet du ministère des sports

Tournez la page ...

Les affaires pour pratiquer:

Un **Judogi** ou Kimono blanc (Or Taiso, circuit training, self-défense et Séance d'essai). Celui-ci peut s'acheter dans un magasin de Sport ou directement au club sur commande. Une **paire de claquettes**, tongues ou Zôris et Une **gourde** ou bouteille d'eau. Il faudra prévoir en plus un sac de sport avec à l'intérieur : un paquet de mouchoir, une petite serviette de toilette ou de plage et une petite bouteille de gel hydro alcoolique.

Autorisation pour les majeurs et autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e) : _____

et agissant en qualité de père *, mère *, tuteur *, de l'enfant inscrit au recto :(*) *rayez les mentions inutiles*

⇒ Déclare avoir pris connaissance des modalités de pratique des activités, des horaires, des lieux d'exercices. (Le professeur et les membres du bureau ne sont pas responsables du licencié en dehors des heures de cours.).

⇒ Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club présent au Dojo , de l'extrait ci-dessous et **des protocoles sanitaires liés au COVID-19** et m'engage à le respecter et à le faire respecter à mon enfant.

⇒ Je déclare que les informations mentionnées sur cette fiche sont exactes.

⇒ Je pratique ou autorise mon enfant à pratiquer les différentes activités sportives proposées dans le club.

⇒ Reconnais avoir été informé des risques normaux inhérents à la pratique des activités sportives, des obligations qu'elles comportent et déclare les accepter ou les accepter pour mon enfant.

⇒ Donne mon accord pour les déplacements/hébergements sportifs tels qu'ils sont proposés par le club.

⇒ Autorise le Judo Club à valider directement la licence sportive sur l'extranet fédéral.

⇒ Autorise les responsables du club, en cas d'urgence à se substituer à moi pour tous les actes nécessaires à ma sécurité ou à ma santé ou celle de mon enfant et à prendre toutes décisions que l'urgence médicale ou chirurgicale nécessiterait sur demande d'un médecin.

⇒ J'autorise le Club à me photographier ou à photographier mon enfant dans le cadre d'un cours et à laisser paraître ces photos sur le site internet du club, le Facebook du club, la page Instagram ou encore la presse.

⇒ J'autorise le professeur et les membres du bureau à me donner ou à donner à mon enfant des soins : Arnica en granule, pommade, poche de froid, bombe de froid, pansements, coton dans le nez si saignement OUI NON

⇒ J'ai ou mon enfant à un/des problèmes de santé particulier ou des allergies :

NON OUI Si oui merci de préciser :

Attention, les orientations religieuses ne sont pas à être connues par le professeur ou les membres du bureau. Le Judo est ouvert à tous et pour tous. Aucun signe de religion ne doit apparaître sur les tatamis lors de la pratique sportive.

Extrait du règlement intérieur du Club. Celui-ci est consultable en entier au DOJO du club

⇒ **Les adhérents ne pourront accéder aux tatamis sans un dossier complet** (signé par le responsable légal pour les mineurs).

⇒ Le règlement est dû dans sa totalité. Les judokas démissionnaires, ne pourront solliciter un quelconque remboursement de la part du club, sauf pour contre-indications médicales à l'exercice du judo dûment justifiées par un Médecin.

⇒ Le **certificat médical** (Apte à la pratique et sans contre-indication à la compétition pour les compétiteurs) pour la saison sportive en cours est obligatoire pour pratiquer l'activité dans le club. Il est noté sur le passeport sportif (pour les judokas 2013 à vétérans). Il doit être présenté au professeur pour être validé. En l'absence de passeport sportif, un certificat médical papier doit être présenté au club. (Les certificats médicaux sont valable 3ans si le Cerfa n°15699*01 Questionnaire de Santé « QS-Sport » a été rempli et que l'attestation QS Sport a été remplie et signée et montrée au club) Infos sur le site internet du club www.judoclubchampagnolais.fr

⇒ La **licence** (assurance) FFJDA est obligatoire pour pratiquer l'activité sportive. Si après la première séance d'entraînement, la licence reste impayée, les dirigeants du club se verront dans l'obligation de refuser à l'adhérent l'accès au tatami pour des raisons de responsabilité en cas d'accident. La licence doit être directement validée sur le site de la FFJDA par le licencié.

⇒ Les licenciés ont la possibilité de souscrire aux garanties complémentaires FFJDA et « Indemnités Journalières ». (Voir affichage général au DOJO) et sur le site internet de la FFJDA: <https://www.ffjudo.com/assurance>

⇒ **Pendant les vacances scolaires et les jours fériés et pont**, les cours ne sont pas assurés. Sauf décision contraire des professeurs qui prévoient des jours exceptionnels d'ouverture.

⇒ Les adhérents, **non licenciés au club** mais qui s'entraînent au dojo plusieurs fois par mois s'acquittent d'une cotisation.

⇒ Le club décline toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors des heures de cours et **en dehors du DOJO**.

⇒ **Discipline** : Le non-respect du règlement intérieur expose l'adhérent à une sanction. Elle sera prononcée par les membres du bureau. En fonction de sa gravité, cette sanction peut aller du simple avertissement à l'exclusion définitive de l'adhérent du club sans remboursement des cotisations.

⇒ **Les judokas compétiteurs** à partir de la catégorie « benjamine » doivent se présenter avec leur passeport en règle pour toutes les compétitions et les tournois. Dans le cas contraire, ils ne pourront participer.

⇒ **Les informations du judo Club** (Changements d'horaires, cours spéciaux, stages,...) sont disponibles sur le panneau d'affichage à l'entrée du dojo et seront envoyé par mail. Par souci écologique, il n'y a pas de papiers individuels.

A

Signature :

Le

(du responsable légal pour les mineurs)